



**NATIONS
UNIES**

UNEP/SPP-CWP/IM/4



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
19 juin 2025

Français
Original : anglais

**Réunion intergouvernementale visant à créer un groupe
d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service
de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets
et de la prévention de la pollution**

Punta del Este (Uruguay), 19 et 20 juin 2025

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques
au service de la gestion rationnelle des produits chimiques
et des déchets et de la prévention de la pollution**

Projet de décision sur les dispositions intérimaires**

1. Dans sa résolution 5/8, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a décidé qu'il fallait créer un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques à l'appui des mesures relatives aux produits chimiques et aux déchets et à la prévention de la pollution. Elle a également décidé de convoquer, sous réserve de la disponibilité de ressources, un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions concernant ledit groupe d'expert(e)s. Elle a prié la Directrice exécutive du PNUE de convoquer, une fois achevées les propositions du groupe de travail spécial à composition non limitée, une réunion intergouvernementale afin d'envisager la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques.
2. On trouvera dans l'annexe à la présente note un projet de décision sur les dispositions intérimaires.

* UNEP/SPP-CWP/IM/1.

** La version anglaise du projet de décision n'a pas été revue par les services d'édition.

Annexe

Projet de décision [--] de la réunion intergouvernementale sur les dispositions intérimaires

La réunion intergouvernementale,

Ayant créé le [insérer le nom complet du groupe],

Reconnaissant la nécessité d'entreprendre des activités préparatoires en vue de l'entrée en fonction du Groupe d'expert(e)s, notamment de préparer la première session de la Plénière,

1. *Prie la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'assurer temporairement des services de secrétariat pour faciliter les travaux du [insérer le nom complet du groupe] ;*
2. *Invite les gouvernements et les autres parties en mesure de le faire à verser des contributions financières volontaires au Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de financer les dispositions intérimaires, et prie le Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à recevoir les contributions financières accordées aux fins des travaux du Groupe d'expert(e)s jusqu'à ce qu'un fonds d'affectation spéciale soit créé à cette fin ;*
3. *Prie la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous réserve des ressources disponibles, de convoquer la première session de la Plénière dans les meilleurs délais, en prenant le projet de règlement intérieur pour guide et en veillant à la participation de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones[,] [et] des communautés locales, de préférence un an au plus tard après la date de création du Groupe, à une date et en un lieu que la Directrice exécutive arrêtera en consultation avec les États membres ;*
4. *Prie la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en consultation avec les États membres, d'établir la documentation utile pour examen à la première session de la Plénière ;*
5. *Prie la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de faire rapport sur les progrès accomplis dans la préparation de la première session de la Plénière.*